L'exclusion, définir pour en finir

Saül Karsz

Michel Autès
Robert Castel
Richard Roche
Monique Sassier

DUNOD

Le pictogramme qui figure ci-contre mérite une explication. Son objet est d'alerter le lecteur sur la menace que représente pour l'avenir de l'écrit, particulièrement dans le domaine de l'édition technique et universitaire, le développement massif du photocopillage.
Le Code de la propriété intellectuelle du 1er juillet 1992 interdit en effet expressément la photocopie à usage collectif sans autorisation des ayants droit. Or, cette pratique s'est généralisée dans les établissements d'enseignement supérieur, provoquant une baisse brutale des achats de livres et de revues, au point que la possibilité même pour les auteurs de créer des œuvres nouvelles et de les faire éditer correctement est aujourd'hui menacée.
Nous rappelons donc que toute reproduction, partielle ou totale, de la présente publication est interdite sans autorisation de l'auteur, de son éditeur ou du Centre français d'exploitation du droit de copie (CFC, 20, rue des Grands-Augustins, 75006 Paris).

© Dunod, Paris, 2013 pour la nouvelle présentation
© Dunod, Paris, 2000
ISBN 978-2-10-070149-0

Le Code de la propriété intellectuelle n'autorisant, aux termes de l'article L. 122-5, 2° et 3° a), d'une part, que les « copies ou reproductions strictement réservées à l'usage privé du copiste et non destinées à une utilisation collective » et, d'autre part, que les analyses et les courtes citations dans un but d'exemple et d'illustration, « toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle faite sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants droit ou ayants cause est illicite » (art. L. 122-4).
Cette représentation ou reproduction, par quelque procédé que ce soit, constituerait donc une contrefaçon sanctionnée par les articles L. 335-2 et suivants du

La mise au point de cet ouvrage a bénéficié des commentaires critiques de plusieurs de mes amis, lecteurs pertinents, rigoureux, mais pas complices. Qu'ils soient, tous, chaleureusement remerciés.

Saül KARSZ

Table des matières

PRÉFACE IX

1. Trois figures de la déliaison *par Michel AUTÈS* 1
Trois figures de l'exclusion 6
Les politiques publiques : impasses, issues 17
La déliaison, ou le résistible retour du politique 21
• ***Débat*** 22

2. Cadrer l'exclusion *par Robert CASTEL* 35
Trois remarques sur une notion molle 35
Formes historiques de l'exclusion 42
L'exclusion, aujourd'hui 45
• ***Débat*** 47

3. L'exclusion n'existe pas, je l'ai rencontrée *par Monique SASSIER* 61
Une exigence sociale majeure : comprendre 63
La question de l'identification : l'exemple du logement 66
Comment s'en sortir et qui sont ceux qui s'en tirent ? 67
Fabriquer la loi – construire du droit 68
Urgence et exclusion 70
Des exemples pertinents : les Samu sociaux 71
Innover, expérimenter 75
De nouveaux liens entre social et politique 76

4. De l'exclusion à l'insertion : problématiques et perspectives *par Richard ROCHE* 81
La protection sociale accrochée au statut salarial 84

© Dunod – La photocopie non autorisée est un délit.

L'institutionnalisation des acteurs et des dispositifs de l'insertion 85
La gestion de la file d'attente 85
Les surnuméraires du travail et les sujets de la sphère de l'insertion 87
L'insertion : panne et perspectives 88
• ***Débat*** 89

5. L'exclusion : faux concept, vrai problème *par Saül* KARSZ 99
L'exclusion : mise en scène 102
L'étrange familiarité de l'exclusion, 102 • Il y a exclusion et exclusion : usage générique et usage spécifique, 106
L'exclusion : mise en cause 116
Une catégorie polysémique, 117 • Une catégorie paradoxale, 120 • Une catégorie spéculaire, 129 • Une catégorie consensuelle, 134
L'exclusion : mise en structure 139
Deux présupposés majeurs de la catégorie d'exclusion, 140 • Statut de la notion d'exclusion : à propos de la réalité irréelle des exclus, 154 • Définir pour en finir, 159

BIBLIOGRAPHIE 169

INDEX 173

Préface

Dans le cadre de ses activités, l'association « Pratiques sociales » organise chaque année une rencontre, sous la forme d'un stage résidentiel interactif. La rencontre de 1995 portait sur « L'exclusion, définir pour en finir » : le présent ouvrage a été élaboré à partir des exposés et des débats tenus à cette occasion. Mais il ne s'agit pas ici d'actes ni de comptes rendus, chaque exposant ayant revu, réécrit en partie ou en totalité sa contribution. Les travaux du présent ouvrage sont donc indépendants de leur version orale.

Ils sont aussi indépendants de ce que les différents auteurs ont pu dire ou écrire par ailleurs. Si à titres divers tous sont déjà intervenus, ou interviennent toujours sur la question de l'exclusion, de l'insertion, sur les questions sociales en général, en participant au présent ouvrage, ils acceptent une mise en perspective de leurs travaux, l'apport de précisions et de rectificatifs, l'interrogation critique de certaines affirmations. Dans leurs exposés, les exposants s'exposent.

Un débat ininterrompu parcourt l'ouvrage. Tantôt une discussion suit certaines contributions, tantôt des arguments avancés par un auteur sont contredits par d'autres, des présupposés sont épinglés, des visées questionnées. Cet ouvrage n'est pas un puzzle dont toutes les pièces s'encastreraient parfaitement et sans reste. Nous nous sommes efforcés de ne pas sacrifier au consensus, c'est-à-dire au dogmatisme mou.

Une exigence forte anime l'ensemble : la nécessité d'interroger la catégorie d'exclusion, d'identifier les théories qui la soutiennent, les politiques qui la portent, le réel qu'elle est censée expliquer. Chaque contribution fournit un diagnostic particulier quant à ce qu'exclusion veut dire. Chacune à sa manière tente de repérer de quoi on parle quand on parle d'exclusion. Et de quoi, en parlant, on évite de parler. C'est pourquoi aucune ne se limite à décrire les manifestations de l'exclusion, ni à

© Dunod – La photocopie non autorisée est un délit.

commenter les occurrences et les récurrences de ce qu'on imagine de l'exclusion. Il y a ici un réel effort de définition.

Michel Autès revisite les points de vue de Serge Paugam, de Vincent de Gaulejac et Isabelle Tabaoada-Léonetti, et enfin de Robert Castel, pour en souligner les particularités. Il avance la notion de déliaison, qui accentue la dimension symbolique de l'exclusion. De cette dernière, il situe les enjeux par rapport à l'insertion, au territoire et à la sécurité, en termes de politique publique et de défi pour l'avenir des sociétés à projet démocratique.

Robert Castel dégage les conditions – notamment historiques et politiques – d'un recours rigoureux, délimité, à cette catégorie, et propose la notion de désaffiliation : l'exclusion n'est pas un état mais un procès. La référence social-démocrate, les protections sociales, le rôle de l'État, l'existence ou la disparition des classes sociales, et par ailleurs les notions d'utilité sociale et de reconnaissance sociale, de surnuméraires, d'individualisme négatif, donnent lieu à des débats fort animés.

Monique Sassier a rencontré l'exclusion, bien que celle-ci n'existe pas. Paradoxe réel, tant la question de l'exclusion se trouve littéralement submergée par des adjectivations abracadabrantes, quoique finalement inoffensives… si elles n'aboutissaient pas à ranger les gens dans des cases, à les cataloguer, à défaut de comprendre leur situation et d'intervenir sur les causes. L'exclusion est l'insupportable à voir et à dire.

Richard Roche interroge l'insertion en tant que réponse à l'exclusion : loin d'être une condition passagère, l'insertion constituerait-elle un statut stable, à mi-chemin entre exclusion et intégration ? Des dégagements restent toutefois possibles, à condition de questionner l'insertion en tant que représentation, en tant que point de vue partiel, voire partial, sur les politiques et sur les pratiques.

Saül Karsz, enfin, analyse l'exclusion en tant que catégorie construite, qui comporte une vision du monde et de la société ainsi qu'une certaine conception des souffrances et des jouissances individuelles : la logique de l'idéologie et la logique de l'inconscient y font nœud. C'est pourquoi elle est un symptôme majeur de toute problématique sociale ; comprendre l'exclusion est une voie royale pour comprendre ce que social veut dire. Des argumentations théoriques et des références à des situations réelles étayent cette analyse.

L'exclusion, définir pour en finir : c'est là un effort aujourd'hui indispensable. Les enjeux sont trop graves pour qu'on se contente d'approximations plus ou moins savantes, d'indignations vertueuses quoique excessivement moralisatrices. Sous l'appellation d'exclusion est en jeu le sort d'un nombre croissant de femmes et d'hommes, d'enfants, de familles, de groupes sociaux – en termes de logement, d'emploi, de santé physique et

mentale, de scolarité, d'exercice de la citoyenneté. Les conditions d'existence subjective et objective, la survie, le dépérissement de millions d'humains sont en cause. L'exclusion interroge l'organisation et le fonctionnement de nos sociétés, leur état présent et le genre d'avenir qui s'y prépare, les conditions, les moyens, le prix de leur prospérité, bref leur bien-fondé. Impossible de traiter de l'exclusion sans mobiliser, de plus en plus explicitement, un vaste ensemble de dimensions économiques, politiques, institutionnelles, juridiques, professionnelles, psychiques... Des analyses théoriques rigoureuses sont requises, et indispensables des positionnements idéologiques et politiques explicites. C'est pourquoi des dichotomies encore trop fréquentes sont battues en brèche : entre individuel et collectif, théorie et pratique, sens et efficacité, éthique et prise de parti. Pour penser l'exclusion, il faut repenser certaines de nos habitudes de pensée. L'exclusion ne concerne pas seulement ceux qu'on appelle les exclus.

Cet ouvrage se veut un instrument de travail. Il s'agit en effet de faire passer l'exclusion du stade d'évidence, de donnée allant apparemment de soi, au statut de question, de catégorie à penser – de catégorie à dépasser. Condition *sine qua non* pour des pratiques plus efficientes, pour des politiques plus affirmées : en matière d'exclusion, et également dans l'ensemble des problématiques sociales. Aujourd'hui et demain.

Saül KARSZ

Note des auteurs :

Les **références bibliographiques** de toutes les contributions figurent à deux endroits :

- groupées en fin de volume, quand elles concernent l'exclusion, l'insertion, la réinsertion (le nom de l'auteur et l'année de parution figurent entre parenthèses dans le texte) ;
- en bas de page de l'article correspondant, quand elles ne concernent pas directement le thème central de cet ouvrage.

Principaux sigles utilisés dans ce volume

ANPE	Agence nationale pour l'emploi
CEC	Contrat d'emploi consolidé
CES	Contrat emploi solidarité
CHRS	Centre d'hébergement et de réinsertion sociale
CIE	Contrat initiative emploi
COTOREP	Commission technique d'orientation et de reclassement professionnel
CRE	Contrat de retour à l'emploi
DSQ	Développement social des quartiers
DSU	Développement social urbain
RMI	Revenu minimum d'insertion
SIFE	Stage d'insertion, de formation à l'emploi
SMIC	Salaire minimum interprofessionnel de croissance
TUC	Travaux d'utilité collective
ZEP	Zones d'éducation prioritaire
ZUP	Zones à urbaniser en priorité

1

Trois figures de la déliaison

par Michel AUTÈS

C'est bien de l'exclusion que je vais parler, mais sous une approche plutôt théorique. Je ne vais pas en parler comme d'une réalité, je ne poserai pas de questions du genre : qu'est-ce que l'exclusion, qui sont les exclus ? Je poserai les questions d'un autre point de vue : comment parle-t-on de l'exclusion ? Que met-on en forme dans la réalité sociale quand on emploie ce terme ? C'est l'exclusion comme catégorie ou comme représentation sociale, quelque chose qui inclut à la fois une dimension cognitive de représentation (comment on problématise le social) et une dimension d'action (comment on prétend agir sur le social) : l'exclusion comme catégorie des politiques publiques.

Dans les politiques publiques – notamment dans le champ du social – on travaille avec des ensembles qui sont à la fois producteurs de problématisations du social (donc de représentations) et en même temps producteurs des projets et des stratégies d'action sur le social. Passons rapidement en revue la manière dont on a problématisé la question des marges, des limites, des personnes en difficulté, au sein des politiques sociales en France depuis 1945. Chaque décennie a son concept principal autour duquel les choses s'organisent.

Dans les années 50, on parle des individus asociaux, on passe ainsi d'une représentation de l'en-dehors ou de l'à-côté des normes, liée à une culpabilité des individus, à une représentation en termes de victimes, notamment du progrès : les asociaux sont représentés comme des personnes pas suffisamment capables de s'adapter, pas suffisamment rapides, pas suffisamment douées.

Cette perception, quasi morale au sens un peu mou du terme, se transforme en un ensemble de perceptions construites « scientifiquement » :

© Dunod – La photocopie non autorisée est un délit.

c'est toute la période – les années 60 – de construction des catégories autour de l'inadaptation. On transforme ces groupes qu'on avait perçus comme des victimes, on substantialise, on naturalise, en cherchant chez ces individus ce qui n'a pas fonctionné, ce qui s'est passé quand ils étaient petits, quelle est la partie de leur personne qui ne fonctionne pas...

Dans les années 70, on passe de cette notion scientifique à un dispositif de gestion à travers la notion de handicap (la loi de 1975). On entre dans des dispositifs gestionnaires : on découpe, on normalise, on standardise, en fonction du degré de handicap mental, physique, social. Pourquoi pas imaginer, pour ceux qu'on appelait quelquefois les handicapés sociaux, les mêmes dispositifs que ceux mis en place pour les handicapés physiques et mentaux ? C'est cette problématisation organisée autour de l'individu comme foyer de construction de ces représentations, qui se transforme à la fin des années 70. On voit apparaître les thèmes de la pauvreté, de la précarité et, *in fine* – mais peut-être est-ce une autre rupture – le problème de l'exclusion. Voilà, rapidement esquissés, cinquante ans d'histoire des représentations des objets du social.

Qu'est-ce que le social ? Ce n'est pas quelque chose qui a une existence en soi, le social est essentiellement une articulation de la sphère économique avec la sphère politique. Dans les sociétés modernes, depuis les révolutions politiques du XVIII^e^ siècle et la révolution industrielle, il y a une tension entre l'individu libre sur le marché – libre mais contraint à l'intérieur des rapports de travail – et le citoyen souverain dans l'ordre politique. Tension fondamentale : d'un côté une économie de marché, de l'autre une démocratie politique, avec cette notion d'individu qui est contraint, subordonné, aliéné, exploité dans les rapports de travail et qui est le souverain politique, le fondement de la légitimité. Le grand compromis social du salariat et de la protection sociale, c'est la régulation de cette tension. Ce n'est pas sa résolution : c'est un moyen de la maintenir active à travers toute une série de fictions comme le contrat de travail (Supiot, 1994). Imaginez le rapport au travail sous la forme du contrat qui suppose deux parties libres et égales négociant entre elles des échanges réciproques sur un plan d'égalité. Mais, dans le cadre du travail salarié, il est dit par ailleurs que le salarié doit se soumettre aux ordres, aux indications que donne l'employeur. Les juristes, gens très inventifs, ont crée cette notion de subordination volontaire qui permet de faire fonctionner cette fiction juridique qu'est le contrat de travail. Il en va de même pour la protection sociale. On invente des liens, des fictions, des façons de penser et de problématiser, et en même temps des technologies, des dispositifs... Le social, dans notre société, a pris une sorte d'autonomie. Cela, parce que de la manière la plus courante, on oppose l'économique et le social, ce qui

à mon avis n'est pas une vision exacte : la véritable opposition se situe entre la sphère de l'économie et celle du politique.

Pour compliquer les choses, se rattachent à ces deux sphères deux autres sphères importantes de l'activité humaine : la sphère culturelle et la sphère domestique. Tout cela va se combiner pour former le social.

Avant de parler d'exclusion, il est nécessaire de repérer la problématique à travers laquelle je vais l'aborder. J'accorde une importance particulière, dans cette analyse, à tous les aspects de mise en forme de la réalité par le langage. On est obligé de nommer les choses si on veut qu'elles aient un sens et si, ensuite, on veut construire une action : en ce sens, l'exclusion est un mot pour désigner des choses sans nom, c'est bien le drame. Vous remarquerez que dans le social ou dans la société, ce sont toujours les dysfonctionnements et les marges qui sont nommés, le centre, lui, n'a pas de nom.

La littérature sociologique est davantage consacrée aux pauvres qu'aux riches ; en général, les pauvres posent plus de problèmes à la société que les riches. Il n'y a pas de littérature abondante ou de colloques pour définir ce qu'est un riche. Dans une société fondée sur l'échange et la production des richesses, on n'a pas besoin de nommer cela, qui en quelque sorte va de soi. En revanche, tout ce qui s'en échappe pose problème. Par exemple, la maladie est plus facile à définir que la santé. Une définition de la santé comme celle de l'OMS revient à dire que vous êtes en bonne santé quand vous n'êtes pas malade.

L'exclusion est un nom mis sur les malheurs du temps et qui font mal aux articulations de ces différentes sphères de la vie sociale, ces différents univers, ces « mondes » comme on dit maintenant. L'exclusion est donc devenue un lieu commun, dans les campagnes électorales, dans le discours politique... Quand on en parle, tout le monde a l'air de savoir de quoi il s'agit. Voici un mode de reconnaissance et une représentation sociale qui permet de construire la réalité.

Quand on parle d'exclusion, on est devant quelque chose de l'ordre de la rupture du lien. Derrière cette conceptualisation, est en question la cohésion sociale : qu'est-ce qui fait cohésion et comment redonner un sens à la fois à l'appartenance des individus et à leur identité ? Comment faire quelque chose de l'ordre du social cette fois pris comme « la société » ?

En même temps, ce terme d'exclusion n'est pas une grande nouveauté. Un travail réalisé par le Commissariat du Plan en 1992 – *Exclus et exclusion. Connaître les populations. Comprendre les processus* – avait montré que depuis longtemps les sociologues utilisaient ce terme. L'ouvrage de R. Lenoir de 1974 s'appelait *Les Exclus* (titre donné après coup, il parlait en réalité d'inadaptation et un peu de pauvreté), la revue *Droit social*

© Dunod – La photocopie non autorisée est un délit.

publiait la même année un numéro intitulé « L'exclusion » (Belorgey/ Dupeyroux, 1974). Ce qui est nouveau aujourd'hui, c'est la généralisation du terme, son passage dans le discours commun. D'où la question que je formulais au départ à titre d'hypothèse : est-ce que ces problématisations autour de l'exclusion ne sont pas l'indice d'une transformation ou d'un déplacement de la question sociale ? Voici, à mon avis, ce qui est central.

Au cœur de cette question sociale, il y a la question du travail. Au fond, nous sommes à une sorte de bifurcation, dans une période où il y a deux manières de voir le devenir de la société salariale (Castel, 1995). Première manière : il s'agit d'une transformation de la société salariale, qui vit une crise due aux transformations des façons de produire. Un certain nombre de réglages sont un peu déglingués, le contrat de travail n'est plus le seul CDI, mais toute une série d'autres formules, la protection sociale n'est plus forcément un ensemble de garanties tel qu'il pouvait exister depuis les ordonnances de 1945. Première hypothèse donc : la société salariale se transforme. On garde les grands principes, les grands réglages, et surtout on garde au centre du dispositif le travail, ou ce qu'on appelle le travail : le travail salarié. Quand on parle du travail, on confond le travail, l'emploi, le statut, l'identité : dans notre réalité, ces registres sont en effet mélangés, imbriqués, tissés ensemble. D'où la difficulté d'y renoncer. Les réglages de la société salariale ont été un fabuleux producteur de sécurité, notamment pour les personnes qui travaillent, les salariés, au départ ceux qui n'étaient pas propriétaires. Ce déplacement de sécurité de la propriété au travail est la grande invention et la grande production de cette société.

Mais on peut aussi imaginer que nous sommes devant une mutation beaucoup plus radicale, c'est-à-dire un changement de société faisant qu'à terme, le travail ne soit plus au centre des rapports sociaux comme il l'est dans la société industrielle depuis 150 ans (sous la forme du travail salarié). C'est là une sorte d'utopie, où la manière d'organiser les identités des individus ne serait plus principalement organisée autour de la place qu'ils occupent dans le travail, ou dans les rapports de production, comme on disait il y a quelque temps (Méda, 1994 ; *Esprit*, 1995).

Ces visionnaires ne sont pas toujours très audibles, la prophétie étant un art difficile... Ainsi, selon R. Sue, il y aurait des grands cycles du temps : d'un cycle du temps religieux on serait passé à un cycle du temps du travail, pour arriver à une sorte de cycle du temps libre, de l'individu libéré. Le problème est que ce temps libre est un temps jusqu'ici entièrement déterminé, c'est le temps du « hors-travail », c'est-à-dire un temps défini en négatif. C'est un vieux mythe : l'individu libéré des contraintes du travail. Il est vrai que la part de la vie consacrée au travail, notamment dans le cadre du salariat, est de plus en plus réduite, mais en même temps, les frontières entre les moments où l'on travaille et les moments où l'on ne

travaille pas deviennent de plus en plus ténues. Quand vous êtes dans le cadre d'un travail industriel, vous savez que de 8 à 12 h et de 13 à 18 h vous êtes à l'usine et vous travaillez ; quand vous sortez c'est fini, vous ne travaillez plus. Dans les formes d'emploi qui se développent de plus en plus (les emplois de service, y compris dans l'industrie), la frontière entre les moments où l'individu travaille et ceux où il ne travaille pas est plus difficile à repérer. Quand on regarde du côté des transformations du contrat de travail, on voit que l'évolution majeure est la flexibilité. On peut ramener ces découpages stricts non seulement à la journée de travail, mais aussi au cycle de vie : il y a des moments de travail, des moments de formation, des moments d'inoccupation. C'est ce qui tente, péniblement, de s'élaborer dans l'alternative entre *travail* et *activité*. Alternative considérablement brouillée dès lors que l'on assimile le travail au salariat et l'activité au temps libre. C'est pourquoi les distinctions fondatrices posées par H. Arendt entre travail et œuvre sont d'une grande actualité (Arendt, 1958). Voilà le cadre général dans lequel il faut replacer la question de l'exclusion (Boissonat, 1995).

Dans l'époque follement libérale que nous vivons aujourd'hui, il y a une très forte domination du discours économique sur le discours politique. Les hommes politiques sont essentiellement préoccupés de la compétitivité des firmes, de la compétition internationale, de toute une série de choses de ce type qui les contraignent. Du coup, ils sont un peu désespérés parce qu'ils se rendent compte que le système libéral fonctionne à l'inégalité, et à l'inégalité extrême puisque, à la limite, il produit de l'exclusion. Il n'a pas dans son programme la notion de solidarité.

Autour de cette problématisation de l'exclusion, une question est en jeu : quel type de liaison fait-on entre ce qui relève de la sphère économique et ce qui relève du politique ?

Ce qu'on voit dans les propos contemporains, c'est plutôt un appel aux schémas qui ont bien fonctionné. C'est notamment l'idée de la nation : comment restaurer cette capacité intégrative extraordinaire qu'a eue la République ? Chez D. Schnapper et R. Castel, il y a l'idée que l'État devrait s'en préoccuper, que l'État devrait intervenir : l'exclusion est vue comme relevant de la responsabilité de l'État. Qu'est-ce qui se construit autour de cette catégorie d'exclusion ? Je ne l'analyserai pas dans le discours du sens commun, mais au niveau de la « science »[1]. Comment des sociologues se sont-ils saisis de cette notion pour la problématiser ?

1. Chaque fois que je parle de « science », il convient de mettre des guillemets. Les sciences sociales ne sont pas du côté des sciences qui comptent – quoi qu'elles en veulent – mais dans le registre de ce que J. Lacan appelle les sciences conjecturales.

© Dunod – La photocopie non autorisée est un délit.